

une motion destinée à différer la prestation du serment «tant qu'il ne sera pas établi avec certitude par un Gouvernement responsable et avec pièces officielles à l'appui, que les Gouvernements de l'Entente consentiront à recevoir les ministres de la nouvelle Grande-Duchesse et à reprendre avec le Grand-Duché les relations diplomatiques et cordiales d'avant la guerre.»

Le président du Gouvernement refusa de déposer des pièces concluantes, mais il donna l'assurance que le Gouvernement français ne ferait aucune difficulté à reprendre les relations diplomatiques avec le Grand-Duché après l'accès au trône de la Grande-Duchesse Charlotte. L'ordre du jour de Brasseur fut rejeté par 30 voix contre 19 et 2 abstentions.<sup>59)</sup>

Les voix de la Droite étaient également assurées le 24. 1. 1919, pour rejeter par 30 voix contre 18 (dont celle de Brasseur) l'ordre du jour socialiste refusant la confiance au Gouvernement Reuter.<sup>60)</sup>

Intercalons ici comment la «Voix des Jeunes» — au fond non contente de devoir fausser compagnie à des soutiens aussi vigoureux de l'Assoss que l'étaient R. Brasseur (président d'honneur) et M. Pescatore — exprima l'opinion que se faisaient des deux coryphées du libéralisme les jeunes éléments de la Gauche d'alors: «Ils flottent, attendent on ne sait quoi. Ils seraient à la rigueur de braves républicains en France, mais voilà, il faut être royaliste en Belgique.»<sup>61)</sup>

Dans la question de l'orientation économique du Grand-Duché, Brasseur ne partageait aucunement les opinions de son beau-frère Emile Mayrisch qui, lui, prônait ouvertement une union économique avec la France.<sup>62)</sup>

Le 18. 3. 1919, la Chambre décida, par 30 voix contre 20, l'organisation d'un referendum politique; Brasseur vota contre le projet de loi. On se rappelle qu'à la suite de certaines interventions belges la consultation populaire dut être différée. Et lorsque, le 4 juin, la même majorité, cette fois-ci opposée à 16 abstentions, décida que conjointement avec le referendum politique, la population luxembourgeoise se prononcerait aussi sur une union économique avec la France ou la Belgique, Brasseur fut parmi les abstentionnistes.

Dans les débats de la Constituante qui aboutirent le 15. 5. 1919 à la *révision de la Constitution*, Brasseur fut peiné de voir la Gauche socialiste et la Droite adopter le suffrage des femmes et la représentation proportionnelle, alors que lui et ses amis libéraux n'admettaient que le principe de la souveraineté du peuple, le suffrage universel pour les Luxembourgeois du sexe mâle ainsi que le referendum populaire à caractère consultatif.

En se remémorant le rôle actif que Robert Brasseur a joué dans l'émancipation de la femme luxembourgeoise (Conseils donnés à